

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 24 mai 2013 – 18H30

**Présents** : Alain BLANQUER, Christian OLLIER, Marie-Claude de MURCIA, Chantal PUJOL-MONNIER, Jacques BERNARD, Hélène MARCHAL, Laurent GAUTREAU

**Présents par procuration** : Jean ARRUFAT (pouvoir donné à Jacques BERNARD), Pierre USSELMANN (pouvoir donné à Alain BLANQUER)

**Absents excusés** : Jean-Philippe CAZABAT

**Absent** : D'HALLUIN Christiane

**Secrétaire de séance** : Hélène MARCHAL

Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 28 mars 2013 est approuvé à l'unanimité.

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Décisions modificatives au budget principal
2. Contentieux : projet de protocole transactionnel
3. Nouvelle composition du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Clermontois
4. Demande de subvention pour la restauration des archives communales
5. Contrat de prestations de service pour l'entretien du poste de relevage du Mas de Roujou
6. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
7. Questions diverses

Pour faciliter les débats, monsieur le Maire souhaite inverser les deux premiers points inscrits à l'ordre du jour : accord unanime des membres présents.

### **1. Contentieux : projet de protocole transactionnel**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le contentieux qui oppose la commune aux époux ACOSTA au sujet de la taxe forfaitaire sur les cessions de terrain nus devenus constructibles.

Il précise que, selon l'article 150 U III du Code général des impôts, les époux ACOSTA remplissent les conditions pour bénéficier de l'exonération de cette taxe.

Il donne lecture d'un projet de protocole transactionnel entre la commune et les époux Acosta qui prévoit, d'une part, le remboursement des sommes indûment prélevées par la Trésorerie et, d'autre part, le renoncement définitif et irrévocable des époux ACOSTA à toute instance portant sur ce même différent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de protocole transactionnel entre la commune de Lieuran-Cabrières et les époux ACOSTA ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer ledit protocole ainsi que tout document y afférent ;
- CHARGE monsieur le Maire de procéder au versement de la somme de 21 667€ auprès des époux ACOSTA dont l'affectation fera l'objet d'un accord formalisé

entre la commune de Lieuran-Cabrières et les époux ACOSTA, simultanément à la signature du protocole transactionnel susmentionné.

## **2. Décisions modificatives au budget principal**

\* Suite à l'approbation du protocole transactionnel avec les époux ACOSTA, monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Désignation des articles</b>			
<b>Num</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
6815	Dot. aux provisions pour risques		-21667
673	Titres annulés sur exercices antérieurs		+21667
15112-00	Provisions pour litiges	-23000	
2135-000	Install. générales, agencements et aménagements constructions		-23000
<b>TOTAL</b>		<b>-23000</b>	<b>-23000</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

\* Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2013, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Désignation des articles</b>			
<b>Num</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
2313-000	Constructions		+39200
2151-000	Réseaux de voirie		-15000
21534-000	Réseaux d'électrification		-19200
2128-000	Autres agencements et constructions		-5000
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

## **3. Nouvelle composition du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Clermontais**

M. le Maire expose au conseil qu'en application de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales une nouvelle composition des EPCI à fiscalité propre doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux ;

Le nombre des représentants communaux au sein de la Communauté de Communes du Clermontais va être réduit de 71 à 51 membres. Les petites communes, dont Lieuran-Cabrières, vont perdre un siège, soit un titulaire au lieu de deux.

Seule la commune de Clermont l'Hérault aura deux sièges supplémentaires.

Après en avoir délibéré, à 7 voix contre et 2 abstentions, le conseil municipal DESAPPROUVE la nouvelle répartition des sièges proposée.

#### **4. Demande de subvention pour la restauration des archives communales**

Monsieur le Maire présente les devis réalisés par l'Atelier QUILLET pour la restauration d'un registre de délibérations (1833-1839) et d'une matrice générale (1878-1881).

Le montant total de la dépense s'élève à 339,91 € TTC, 284,20 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la restauration des registres sus mentionnés ;
- **DECIDE** de demander les subventions les plus larges possibles auprès du Conseil Général de l'Hérault.

#### **5. Contrat de prestations de service pour l'entretien du poste de relevage du Mas de Roujou**

L'entretien basique du poste de relevage du Mas de Roujou se fait par les 2 employés communaux tous les mercredis, mais ce matériel nécessite un entretien plus technique. N'étant plus dans le cadre de la garantie, M le Maire a demandé un devis à la Saur. Ces derniers proposent les visites régulières pour l'entretien de ce poste et un service d'astreinte 24h/24, 365jrs/an. Ce devis s'élève à 1 580 euros HT/an (révisable annuellement). Il est entendu que pour 2013, nous paierons au prorata temporis.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prestations de service avec l'entreprise SAUR pour l'entretien du poste de relevage du Mas de Roujou.

#### **6. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation de pouvoir qu'il lui a été conféré par délibération du 23 septembre 2010 :

Dans le cadre d'un litige opposant la commune à un adjoint technique, Monsieur le Maire à confié au cabinet d'avocats MARGALL la défense des droits et intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif.

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la décision.

## **7. Questions diverses**

- ❖ Monsieur le Maire rappelle la délibération du 8 février dernier par laquelle le conseil municipal s'oppose à la fermeture de la boutique SNCF de Clermont. Grâce à la mobilisation de tous les usagers, la boutique SNCF est maintenue avec un agent.
  
- ❖ Litige Mairie de Lieuran / Angelo incendies de juillet 2009 :  
Le Tribunal Correctionnel de Montpellier, statuant sur les intérêts civils, suite à l'audience du 11 février dernier, a condamné Monsieur ANGELO à verser à la commune la somme de 1788.75€ au titre des différents préjudices subis par la commune.
  
- ❖ M. le Maire donne lecture d'un courrier qui lui a été adressé le 14/04/13 par les amis du Mas de Roujou, demandant une subvention pour les estivales qui auront lieu le samedi 6 juillet. Le budget prévisionnel étant cohérent et équilibré, le conseil municipal ne voit pas l'intérêt d'attribuer une subvention. Par contre s'il y avait un déficit sur cette opération, la mairie interviendrait comme il a été délibéré à un précédent conseil. S'il devait y avoir une manifestation exceptionnelle à venir, la Mairie étudierait le dossier pour une subvention exceptionnelle.
  
- ❖ Marie-Claude de Murcia propose d'organiser pour cet été une projection de film en plein air, elle a déjà pris contact avec le responsable du Cinéma Alain Resnais de Clermont l'Hérault.
  
- ❖ Pierres vives : Marie-Claude de Murcia s'est rendu à une réunion aux archives départementales à Montpellier : elle proposera au foyer rural d'organiser une animation autour du centenaire du début de la première guerre mondiale, l'année prochaine. Elle souhaite inciter les Lieuranais à aller visiter Pierres Vives avec la complicité du Foyer Rural en y organisant des sorties, en fonction des tranches d'âges.  
Sur le site de Pierres Vives va être mis en ligne la visite virtuelle d'ici quelques temps.
  
- ❖ Pour information :  
Il y aura une réunion des associations vers la fin du mois de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Vu par nous, Alain BLANQUER, maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 30 mai 2013.